

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025 À 8 H 30 AU 300, RUE PARENT

Monsieur Marc Bourcier, maire ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, maire
André Marion, conseiller
Marc-Antoine Lachance, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Messieurs Fernand Boudreault, directeur général, André Pratte, directeur général adjoint - Service de proximité, Simon Filiault, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels et Simon Vincent, greffier adjoint

CE - 14875_25-09-11

POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14876_25-09-11

POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE - 14877_25-09-11

POINT 1.3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 septembre 2025 a été transmise aux membres du comité exécutif le 5 septembre 2025;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : André Marion
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 septembre 2025 soit approuvé.

CE - 14878_25-09-11

POINT 7.1

ADDENDA À L'ENTENTE D'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE - PARTIE DU LOT 1 692 489 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 9356-5133 QUÉBEC INC.

Attendu que les parties ont conclu une entente ayant pour objet l'acquisition d'une servitude pour une conduite de refoulement en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 692 489 du cadastre du Québec, tel que démontré à l'annexe "C", signée le 10 juillet 2025 et autorisée par le comité exécutif de la Ville par sa résolution CE-14812_25-07-10;

Attendu que la Ville souhaite régulariser la situation, puisque la conduite de refoulement passe sur l'immeuble désigné comme étant le lot numéro 1 692 489 du cadastre du Québec, et qu'une servitude publiée rendra le certificat de localisation existant plus valide;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve l'addenda ci-joint prévoyant la préparation d'un nouveau certificat de localisation, et ce, aux frais de la Ville.

La Ville autorise la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda ci-joint sur une partie du lot 1 692 489 du cadastre du Québec et tout autre document qui en découlera.

La Ville mandate une firme d'arpenteurs géomètres afin de procéder à la rédaction du nouveau certificat de localisation.

CE - 14879_25-09-11

POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : André Marion
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

Le greffier adjoint par intérim,

Marc Bourcier, maire

Simon vincent
SIMON VINCENT, avocat